



# BULLETIN d'INFORMATION MUNICIPAL

de la Commune d'UGNY LE GAY

n° 4

Responsable de la rédaction Jean-Paul GOYHENECHÉ

Imprimé par nos soins

Mercredi 7 Février 1996

## éditorial

La trêve des confiseurs passée, l'euphorie des nuits de fête lentement estompée, la nouvelle année maintenant bien entamée, chacun s'est retrouvé devant ses problèmes grands ou petits, cherchant les solutions pour les résoudre.

Personne ne déroge à cette règle, pas même le Conseil Municipal, qui se retrouve face à ses obligations: celle de faire fonctionner, coûte que coûte, la gestion Municipale dans une situation de marasme économique. Sachant que l'État sollicite lourdement les contribuables que nous sommes, sachant que de lourds investissements nous attendent, les dossiers ouverts dans ce numéro l'attestent, comment allons-nous faire face à la pénurie de devises?

La question reste ouverte et je ne prétends pas la résoudre d'un trait de génie visionnaire qui gommerait tous les obstacles. C'est ensemble que nous trouverons la solution... En gérant au mieux notre patrimoine, en imaginant les solutions les moins onéreuses, en faisant attention! Certes cette démarche prudente va en faire frémir quelques-uns. Encore un diront-ils qui nous demande de nous serrer la ceinture et fait de la politique à petits pas.

Que Nenni! Préparer une dépense et réfléchir avant d'agir n'est pas synonyme d'immobilisme et d'attentisme!

L'avenir appartient à ceux qui le préparent!

Le Maire, Jean-Paul Goyhénèche.



## comité des fêtes

Le Comité des Fêtes s'est réuni pour fixer son calendrier des manifestations pour 1996. En voici les grandes lignes jusqu'en Septembre 1996:

- \_17/02/96 Soirée Disco.
- \_16/03/96 Concours de belote.
- \_30/03/96 ou 13/04/96 Bal masqué avec concours de déguisement.
- \_12/05/96 Randonnées et pique-nique.
- \_22/06/96 Peux de la Saint-Jean.
- \_du 06/07/96 au 08/07/96 Fête Communale, avec bals, brocante 8: animations.
- \_13/07/96 et 14/07/96 Fête du 14 Juillet, avec retraite aux flambeaux, bal animations.
- \_15/09/96 Ball-trap.

Des sorties en autocar seront également proposées, lorsque les membres responsables auront toutes les informations nécessaires pour arrêter leur choix.

Le Comité remercie tous les habitants qui ont bien voulu répondre au questionnaire qui leur avait été proposé. En voici le résultat:

Au cours de la dernière réunion, le Comité a également désigné deux nouveaux membres au bureau directeur:

- \_Mme Thévenin Élisabeth au poste de Secrétaire adjointe.
- \_Mme Goyhénèche Jocelyne au poste de Trésorière adjointe.

### Soirée Disco le 17 février.



Cette soirée, organisée dans l'ancienne école, se déroulera de 22 heures à 4 heures du matin. L'entrée est fixée à 10 francs. Les billets sont à retirer chez MM. Ledoux à partir de 18 heures. Boissons non-alcoolisées et sandwiches seront vendues lors de la soirée.

## création d'une nouvelle association de randonnée

Sous l'impulsion d'une poignée de citoyens de notre commune, soucieux du devenir de notre patrimoine en matière de chemins ruraux, le projet d'une nouvelle association a vu le jour ces dernières semaines.

Cette association loi 1901 devrait s'appeler "**TERROIRS 8k RANDONNÉES**". Son but est tout entier inscrit dans son libellé, c'est de promouvoir les randonnées, qu'elles soient pédestres, équestres ou cyclistes, en proposant des activités et des projets d'aménagement autour des chemins ruraux de la région. Cette association se veut une force de propositions, d'informations et de concertation vis à vis des collectivités locales ayant pour mission la valorisation de notre environnement. Elle ambitionne d'être un interlocuteur dans le débat qui s'ouvre sur l'aménagement de notre territoire. A l'heure où ces questions sont d'actualité dans notre région, où de plus en plus de citoyens redécouvrent l'attrait des randonnées à travers nos paysages, gageons que sa création mobilisera de nombreuses énergies.

L'assemblée constitutive de cette association se tiendra le **SAMEDI 24 FEVRIER à 11 heures, à la MAIRIE d'UGNY LE GAY**. Elle sera présidée par Mr Goyhénèche, Maire d'Ugny le Gay.

### gestions de services d'eau et d'assainissement: les réformes en cours.

Cet article devait uniquement traiter des problèmes de l'assainissement. Il semble que le législateur ait voulu lier les deux problèmes, distribution et assainissement. Étant donné que vous avez reçu récemment votre facture d'eau, j'ai cru bon d'aligner mes informations sur le choix de nos parlementaires

La loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit une réforme dans la gestion des services municipaux de l'eau et de l'assainissement. Elle impose davantage de transparence.

Les consommateurs veulent en effet savoir où va l'argent de leur facture d'eau.

Désormais, l'eau ne financera que l'eau. Tel est l'esprit des changements qu'engage le ministre de l'environnement. Avant de les expliciter, il est nécessaire de rappeler comment est organisée la gestion de l'eau.

Qu'est-ce que la délégation d'un service public? La distribution de l'eau et l'assainissement sont des services publics placés sous la responsabilité du Maire. Celui-ci peut en transférer la responsabilité à un syndicat inter-communal.

Celui-ci dispose alors du choix entre assumer directement la gestion du service ou déléguer cette compétence à une entreprise spécialisée.

En régie, la collectivité finance les équipements et les fait fonctionner avec son personnel. En gérance, elle finance les équipements et confie à une entreprise mandataire le soin d'encaisser les factures. Cette dernière reverse l'intégralité des versements à la collectivité, à charge pour elle de rémunérer le gérant.

Entre concession et affermage, la collectivité confie à l'entreprise l'exécution du service public pour une durée déterminée et moyennant le droit d'en percevoir le prix sur les usagers. Dans le cas de la concession, l'entreprise réalise les installations. La collectivité reste propriétaire des installations, la durée du contrat est fonction des investissements réalisés par le concessionnaire/fermier.

### Quels sont les enjeux?

L'eau ne doit financer que l'eau.

Le prix de l'eau, en 1995, se répartissait en moyenne comme suit:

_ fourniture de l'eau	46%.
_ assainissement	33%.
_ redevance bassin	14%.
_ TVA	5,5%
_ FNDAE	1.5%

Parfois, la délégation du service public des eaux à une entreprise privée a donné lieu au versement d'un droit d'entrée à la commune. Ceci allégeait d'autant les impôts municipaux, mais pouvait avoir une répercussion sur le prix de l'eau.

Cette pratique était d'autant plus discutable que la distribution d'eau et l'assainissement sont des marchés captifs, c'est-à-dire que les consommateurs n'ont pas le choix, ils sont obligés d'utiliser le service public pour disposer d'eau potable.

### Maîtriser l'évolution du coût.

Différentes enquêtes montrent que les prix en gestion déléguée sont en moyenne supérieurs de 30% à ceux pratiqués en régie: en 1995, 15,2F/m<sup>3</sup> pour un Service en gestion déléguée, contre 11.7 F/m<sup>3</sup> pour un service en régie.

Lorsqu'une collectivité choisit de déléguer le service d'eau, c'est qu'elle se trouve confrontée à de lourds mais nécessaires investissements dont elle ne peut assurer le financement.

### Informers les consommateurs.

Les consommateurs veulent comprendre leur facture d'eau sans avoir à la déchiffrer.

Ils souhaitent disposer d'une information suffisante sur la gestion du service des eaux de leur commune et sur la qualité de l'eau potable qu'ils consomment.

Développer l'assainissement autonome en milieu rural.

L'assainissement collectif est peu adapté aux communes dont l'habitat est dispersé. Dans ces communes ne disposant pas encore d'équipements collectifs, l'assainissement autonome s'avère économique, performant, respectueux de

l'environnement: il s'y généralisera.'

### Qui décide quoi?

Quel que soit le mode de gestion retenu, le Maire et son conseil Municipal 'sont responsables de la qualité et du coût de chacun des services et des techniques utilisées. Le Maire doit approuver toute modification du prix de l'eau. Il doit dorénavant fournir un rapport annuel sur les conditions de financement, de fonctionnement et d'évolution des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Depuis la loi du 3 Janvier 1992, la collectivité a en charge le contrôle administratif des installations autonomes. (tomme les habitants ont l'obligation de vidanger leur fosse sceptique. la présentation de factures est un hon moyen de suivi. De plus, les permis de construire doivent respecter les obligations sanitaires.

Les professionnels de la distribution ont acquis des compétences dans les techniques de traitement des eaux et l'administration des services que personne ne conteste. Il faut cependant signaler que celles-ci doivent s'exercer sous la responsabilité des élus locaux.

L'état réglemente les rapports entre chacun des intervenants. il assure la police des eaux et engage la France vis-à-vis de l'Union Européenne, il favorise la transparence et l'information provenant des niveaux locaux. Les comités de bassin des agences de l'eau sont de véritables parlements locaux de l'eau. Par les aides qu'elles attribuent, elles contribuent au financement d'intérêt collectif, aussi bien pour les ressources en eau que pour leur dépollution.

Les consommateurs, compte tenu du contexte économique. sont davantage sensibles aux augmentations du prix de l'eau. Ils le sont d'autant plus que ces augmentations n'apparaissent pas toujours liées à une amélioration du service rendu.

20 organisations de consommateurs sont actuellement agréées au plan national, pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. Leur action est relayée par des associations au niveau local, fédérées pour chaque région par un Centre Technique Régional de la Consommation.

Pour plus d'informations. un dossier vous attend en Mairie, n'ont sont extraites ces informations. Vous pouvez venir le consulter aux heures de permanence.



**compte rendu de  
la commission des travaux.  
réunion du 2 décembre 1995.**

La commission avait invité Mr Tayon, paysagiste, à participer à ses travaux. Celui-ci a donné d'utiles explications et réponses aux questions posées sur les avantages et

inconvenients des différents matériels de motoculture adaptés aux besoins de la commune, notamment en ce qui concerne poids, maniabilité, roulements et systèmes de débrayage de lame: notre objectif étant à court terme l'acquisition d'une débroussailleuse et d'une tondeuse.

Cette consultation avait avant tout un but d'information. La commission s'est ensuite rendue sur le "terrain" au centre de notre village, toujours en compagnie de Mr Tayon pour recueillir son avis quant à l'état du Monument aux morts et de l'harmonie d'ensemble Monument-Eglise-Place, et retenir les propositions d'éventuelles améliorations.

### Le tilleul...

La forme du tilleul est à reprendre en entier. Il faut raboter l'ensemble de l'arbre pour lui garder son équilibre et mettre davantage en évidence le Monument aux morts.

Cette opération est réalisable après les grosses gelées d'hiver.

### Le Monument aux morts... Quelques solutions...

\_Éliminer les 2 cyprès, ceux-ci n'ont plus d'allure et un feuillage irrégulier, et le remplacer par de la pelouse, ce qui donnerait plus de clarté au niveau du sol...

\_Rabattre les troènes à 80 cm de hauteur et ies élaguer en largeur...

\_Refaire le muret en briques avec derrière une haie basse de buis plutôt que de conserver la grille...

\_Envisager la réfection de la statue qui elle aussi commence à se dégrader de bas en haut.

\_Mr Tayon nous a proposé de faire un devis pour un éventuel réaménagement du Monument, excepté la statue qui demanderait le diagnostic d'un marbrier.

L'église et la place...

La grille d'entrée en prolongement du Monument aux morts ne fonctionne plus. Il faut 2 personnes pour la "bouger". tant elle menace de tomber sur ses manipulateurs!

Il serait possible d'implanter du lierre rustique le long du mur de base cimenté de l'église et lui redonner un look plus campagnard.

\_Remplacer au printemps les arbustes manquants par de la charmille de préférence.

Après ce petit tour, la commission s'en est retournée à la Mairie pour s'extasier devant son tableau électrique bien mal en point lui aussi! Malgré tout, le courant passe toujours et c'est le principal Une installation électrique normalisée de l'ensemble du bâtiment serait souhaitable plutôt que du rapiècement au coup par coup.

Notons également que notre selle des Fêtes, ancienne salle de classe, n'a pas d'ouverture de sécurité vers l'extérieur ni de spots sortie de secours lui aussi théoriquement obligatoire.

Que de pain sur la planche... Des choix indispensables nous attendent...

*Jean-Louis Gambart. 2° Adjoint.*

## 1. Projet d'investissement matériel motoculture.

L'étude portait sur l'achat de matériel pour l'entretien des espaces communaux. Le projet porte sur les matériels suivants:

- \_Tondeuse débroussailleuse.
- \_Motoculteur avec remorque.
- \_Tronçonneuse.
- \_Pulvérisateur.

## 2. Étude des devis et prise de décision.

Les critères de sélection et de choix se sont portés sur la fiabilité du matériel, la puissance du moteur, le type de moteur qui occasionnerait des frais d'entretien les moins importants possibles. Les devis présents lors de la prise de décision étaient les suivants:

Entreprise	marque	Type moteur	Prix ttc
Tayon	Robin	2 tps/34 cm <sup>3</sup>	3 562
Tayon	Robin	2 tps/40 cm <sup>3</sup>	3 859
Bidault	Echo	2 tps/37 cm <sup>3</sup>	3 791
Bidault	Husquvarna	2 tps/36 cm <sup>3</sup>	3 346
Bidault	Sthil F 220	2 tps/34 cm <sup>3</sup>	3 967
Delaplace	Sthil F 220	2 tps/34 cm <sup>3</sup>	3 195

Après étude comparative, le choix s'est donc porté sur la tondeuse Wolf RTRF, au prix de 14 971,28 francs ttc.

Un essai de la tondeuse pourra être effectué sur demande aux Ets Tayon...

En ce qui concerne les débroussailleuses, le choix s'est porté sur un modèle plus puissant, le plus léger possible, offrant une fiabilité et une sécurité la plus grande possible.

Les modèles sur lesquels s'est porté le choix étaient les suivants:

Entreprise	marque	Type moteur	Prix ttc
Tayon	Wolf	2 tps/232 cm <sup>3</sup>	14 971
Bidault	Sabo	2 tps/...	11 818
Delaplace	Gaby	2 tps/151 cm <sup>3</sup>	12 000
Mécafor	Honda	4 tps/...	11 500

En ce qui concerne le pulvérisateur, la commission propose qu'il soit acquis sous forme de ristourne auprès des établissements Tayon, avec le modèle Berthoud "Cosmos" 18 Plus, au prix de 975 francs ttc. Si cette offre n'est pas acceptée, le choix s'est porté sur le pulvérisateur modèle Hardy RY2, au prix de 832 francs ttc, d'une capacité de 20 litres, proposé par les établissements Delaplace.

La commission ne juge pas opportun, pour le moment, de faire l'acquisition du reste du matériel, en l'occurrence, une tronçonneuse.

Elle juge préférable d'attendre que les travaux soient fixés d'une façon plus précise pour être sûr que ce matériel soit nécessaire.

Ces dépenses ont été inscrites au budget supplémentaire 1995, en investissement pour achat de gros matériel, pour un montant de 50 000 francs, voté par le Conseil Municipal le 2 Novembre 1995. Elles feront l'objet d'une délibération du conseil à sa prochaine réunion.

*Jean-Louis Gambart 2<sup>o</sup>Adjoint.*

**La place manque pour finir ce compte-rendu  
La suite au prochain numéro...**



## Courrier des lecteurs.

**Communiqué d'un lecteur:** *Je me suis trouvé à rentrer (très tard ou très tôt comme on voudra) peu avant Noël. Qu'elle ne fut pas ma surprise de découvrir l'éclairage public toujours allumé. Durant ces quinze*

*jours de festivités où chacun a l'occasion de se déplacer... C'est là une excellente initiative à renouveler. Merci. Monsieur le Maire... "*

**Réponse:** *Si la décision de laisser l'éclairage public allumé pendant les Fêtes incombait au Maire, le mérite d'en avoir eu l'idée en revient à notre Adjoint aux Travaux, Mr Mennecart Jean-Paul. Qu'il soit donc associé à ces remerciements.*

## Et notre vieille cabine ?...

